

# **AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE**

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Reconnue d'utilité publique par le décret du 12 novembre 1987

76, boulevard de la Villette

75019 PARIS

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés**

Exercice clos le 31 décembre 2022

## AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Reconnue d'utilité publique par le décret du 12 novembre 1987

76, boulevard de la Villette

75019 PARIS

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2022

---

A l'assemblée générale de l'association AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de l'association AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

# Deloitte.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

A Paris-La Défense, le 26 mai 2023

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Claude MARTY

# Bilan Actif

	Etat exprimé en euros	31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	
		Net			
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains	260 250		260 250	260 250
ACTIF CIRCULANT	Constructions	2 210 587	1 690 667	519 919	607 818
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	12 428	12 428		308
	Autres immobilisations corporelles	3 845 163	1 843 802	2 001 361	1 086 133
	Immobilisations corporelles en cours	30 156		30 156	384 185
	Avances et acomptes				
	<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>				
		1 301 518	100 000	1 201 518	587 523
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	168 297		168 297	116 451
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	33 198		33 198	27 836
	<b>TOTAL ( I )</b>	<b>9 819 064</b>	<b>5 254 716</b>	<b>4 564 349</b>	<b>3 396 835</b>
	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements	21 169		21 169	11 263
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
ACTIF CIRCULANT	Marchandises	98 342	1 036	97 306	137 448
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>	49 267		49 267	99 204
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	180 566		180 566	217 849
	Créances reçues par legs ou donations	782 041		782 041	278 142
	Autres créances	1 279 074	2 000	1 277 074	427 061
	<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	2 904 703		2 904 703	2 866 392
	<b>DISPONIBILITES</b>	13 374 953		13 374 953	13 593 760
	Charges constatées d'avance	529 183		529 183	447 533
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>19 219 298</b>	<b>3 036</b>	<b>19 216 262</b>	<b>18 078 651</b>
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
	Primes de remboursement des obligations ( IV )				
	Ecart de conversion actif ( V )				
	<b>TOTAL ACTIF (I à V)</b>	<b>29 038 362</b>	<b>5 257 752</b>	<b>23 780 610</b>	<b>21 475 486</b>
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

<b>FONDS PROPRES</b>	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	290 749	286 598
	Réserves pour projet de l'entité	14 407 452	13 676 519
	Autres	911 852	1 098 868
	Report à nouveau	647 241	560 836
	<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>		
		<b>Total des fonds propres (situation nette)</b>	<b>16 257 294</b>
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement		5 360
	Provisions réglementées		5 360
		<b>Total des autres fonds propres</b>	
		<b>Total des fonds propres</b>	<b>16 257 294</b>
<b>Fonds reportés et dédiés</b>			<b>15 628 181</b>
	Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 722 042	865 665
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	188 630	178 048
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	52 418	99 437
		<b>Total des fonds reportés et dédiés</b>	<b>1 963 090</b>
<b>Provisions</b>			<b>1 143 150</b>
	Provisions pour risques	16 764	125 558
	Provisions pour charges	145 254	177 763
		<b>Total des provisions</b>	<b>162 018</b>
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	1 159	1 589
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	859 869	1 134 920
	Dettes des legs ou donations	261 517	1 231 085
	Dettes fiscales et sociales	1 372 069	
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	51 578	36 753
	Autres dettes	2 316 670	1 433 635
	Produits constatés d'avance	535 348	562 853
		<b>Total des dettes</b>	<b>5 398 209</b>
	Ecart de conversion passif		
		<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>23 780 610</b>
			<b>21 475 486</b>
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		647 240,51	560 836,27
(1) Dont à moins d'un an		5 397 050	4 399 676
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

# Compte de Résultat 1/2

	Etat exprimé en euros	31/12/2022	31/12/2021
		<b>12 mois</b>	<b>12 mois</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Cotisations		8 284 574	7 778 170
Vente de biens et services			
Ventes de biens		790 202	901 068
dont ventes de dons en nature		201 463	176 654
Ventes de prestations de service		195 915	308 310
dont parrainages			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation		12 580	4 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels		19 124 357	17 277 125
Mécénats		10 684	
Legs, donations et assurances-vie		3 330 183	1 330 386
Contributions financières			12 672
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		201 228	109 499
Utilisations des fonds dédiés		118 888	1 052 670
Autres produits		883 784	320 421
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>32 952 394</b>	<b>29 094 321</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats de marchandises		228 728	303 765
Variation de stock		53 600	26 632
Achats de matières et autres approvisionnements		4 216	4 384
Variation de stock		(9 906)	(6 192)
Autres achats et charges externes		12 098 048	10 628 063
Aides financières		11 600 818	9 070 216
Impôts, taxes et versements assimilés		648 036	566 951
Salaires et traitements		4 716 544	4 360 090
Charges sociales		1 999 465	1 890 295
Dotation aux amortissements et dépréciations		590 204	660 486
Dotation aux provisions		16 764	125 558
Reports en fonds dédiés		76 385	621 937
Autres charges		294 771	333 204
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>32 317 672</b>	<b>28 585 390</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>634 723</b>	<b>508 932</b>

# Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros	31/12/2022	31/12/2021
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>634 723</b>	<b>508 932</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participation		854	485
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		52 791	42 201
	Autres intérêts et produits assimilés		87	15
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
	Différences positives de change		87	15
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	<b>Total des produits financiers</b>		<b>53 732</b>	<b>42 701</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 240	765
	Intérêts et charges assimilées		947	436
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	<b>Total des charges financières</b>		<b>2 186</b>	<b>1 201</b>
	<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>51 546</b>	<b>41 500</b>
	<b>RESULTAT COURANT avant impôts</b>		<b>686 269</b>	<b>550 432</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion		17 110	35 812
	Sur opérations en capital		17 860	577 241
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
	<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>34 969</b>	<b>613 053</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion		31 431	7 665
	Sur opérations en capital		30 471	585 427
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>61 903</b>	<b>593 091</b>
	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(26 933)</b>	<b>19 962</b>
	Participation des salariés aux résultats			
	Impôts sur les bénéfices		12 095	9 557
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>33 041 096</b>	<b>29 750 076</b>
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>32 393 855</b>	<b>29 189 239</b>
	<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>647 241</b>	<b>560 836</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
	Dons en nature			1 717 543
	Prestations en nature		2 746 238	
	Bénévolat		1 802 982	1 328 874
	<b>TOTAL</b>		<b>4 549 220</b>	<b>3 046 417</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
	Secours en nature			
	Mise à disposition gratuite de biens		2 746 238	1 717 543
	Prestations		1 802 982	1 328 874
	Personnel bénévole			
	<b>TOTAL</b>		<b>4 549 220</b>	<b>3 046 417</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	31/12/2022	31/12/2021
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>		
RESULTAT NET	651 241	560 836
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité:</i>		
Dotation aux amortissements et provisions (1)	610 968	771 550
Reprises sur amortissements et provisions (1)	197 711	51 524
Dotation aux fonds dédiés (1)	76 385	154 719
Reprises sur fonds dédiés	118 888	87 207
Dotation aux fonds reportés (1)	1 353 654	467 218
Reprises sur fonds reportés	497 277	965 464
Produits de cessions éléments des actifs	12 500	-
Valeur nette comptable des éléments cédés	30 471	-
Produits de cessions éléments des actifs - Legs/Donations	1 042 858	566 522
Valeur nette comptable des éléments cédés - Legs/Donations	1 063 959	585 427
Quote-part de subventions d'investissements virée au compte de résultat	5 360	10 719
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	1 912 084	858 315
Moins : variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
Stocks	30 236	6 024
Créances d'exploitation	37 283	56 389
Dettes d'exploitation	275 051	404 741
Autres créances liées à l'activité	1 950 508	46 051
Autres dettes liées à l'activité	1 257 601	868 103
<i>Flux net de trésorerie généré par l'activité</i>	<b>1 011 645</b>	<b>306 065</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		
Décaissements provenant des acquisitions d'immobilisations corporelles + incorporelles + financières	2 519 399	662 438
Encaissements provenant des cessions d'immobilisations	12 500	-
Variation d'immobilisations financières	57 208	5 717
Variation des dettes et créances sur immobilisations	14 825	563
Incidence des variations de périmètre	1 357 141	376 439
<i>Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement</i>	<b>1 192 141</b>	<b>291 153</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		
Remboursements d'emprunts	-	-
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</i>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		
Trésorerie d'ouverture	180 496	597 218
Trésorerie de clôture	16 460 152	17 057 370
	16 279 656	16 460 152

(1) Hors Actif circulant

**Tableau de contrôle de la variation de trésorerie**

Actif	Ouverture	Clôture	Variation
Valeurs mobilières de placement	2 866 392	2 904 703	38 311
Disponibilités	13 593 760	13 374 953	-218 807
Total 1	16 460 152	16 279 656	-180 496
Passif	Ouverture	Clôture	Variation
Concours bancaires courants	-	-	-
Total 2	-	-	-
<b>Trésorerie totale</b>	<b>16 460 152</b>	<b>16 279 656</b>	<b>-180 496</b>

## Etats financiers au 31/12/2022

\*\*\*\*ANNEXES\*\*\*\*

# Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

## ANNEXE AUX COMPTES FINANCIERS COMBINES 2022

### PREAMBULE

Les comptes combinés de l'association Amnesty International France (A.I.F.) reflètent la situation comptable d'ensemble d'A.I.F. et de tous les groupes locaux avec lesquels A.I.F. a signé une convention par laquelle ces derniers sont autorisés à porter le nom « Amnesty International » et s'engagent notamment à combiner leurs comptes avec ceux d'A.I.F. désignée comme l'entité combinante.

L'exercice présenté a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Sauf indication particulière, les montants mentionnés dans cette annexe sont exprimés en euros (€).

### I – PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Chaque jour, nos actions visent à faire connaître et à défendre les droits humains, à exiger que les victimes obtiennent réparation et que les auteurs de violences soient traduits en justice.

**Enquêter :** Parce qu'aucune violence ne doit rester dans l'ombre, le travail d'enquête est fondamental. Chaque jour, nos équipes de recherche, réparties sur chaque continent, se rendent régulièrement sur le terrain pour enquêter sur les violations des droits humains et recueillir des témoignages et des preuves.

**Alerter :** le travail d'enquête donne lieu à la publication régulière de rapports ou de communiqués. Nous disposons ainsi d'une information inédite qui permet d'alerter les médias et l'opinion publique, et de formuler des recommandations. La force du collectif est l'un des piliers de la victoire.

**Agir :** nous agissons pour exercer des pressions sur les décideurs via un travail de plaidoyer associé à des campagnes qui mobilisent les militants et le public (pétitions, courriers aux autorités, messages de soutien, débats publics, rassemblements et manifestations...).

**Le principe d'indépendance :** Notre mouvement est indépendant de tout gouvernement, de toute tendance politique, de tout intérêt économique et de toute croyance religieuse. Nous ne sollicitons aucune subvention des États, des partis politiques ou des entreprises, et nous finançons nos actions essentiellement grâce au soutien de nos membres et de nos donateurs. Notre indépendance nous permet d'agir en toute liberté partout dans le monde pour prévenir et faire cesser les atteintes graves à l'ensemble de ces droits afin de faire de la victoire une réalité.

# Annexe au Bilan

Etat exprimé en **euros**

## **II – FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

- Travaux de rénovation du Rez-de-Chaussée pour 1 005 K€,
- Contribution exceptionnelle de 500 K€ au Secrétariat International sur la crise en Ukraine,
- Réception d'un legs exceptionnel de 1 800 K€,
- La vente aux enchères de tableaux a rapporté 462 K€.

## **III - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### ***3.1 Hypothèses de base***

Les comptes de l'Association ont été établis dans le respect des conventions comptables de base et notamment les principes suivants :

- Principe de prudence ;
- Permanence des méthodes comptable d'un exercice à l'autre ;
- Continuité d'exploitation ;
- Indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- du règlement ANC n° 2020-08 modifiant le règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

### ***3.2 Périmètre de combinaison***

Toutes les entités sont sous contrôle exclusif de l'association A.I.F et sont consolidés par intégration globale.

Le périmètre de combinaison des comptes 2022 de l'association A.I.F. est complet et se compose de 259 entités :

- Siège de l'association : 1
- Groupes et secteurs : 258

Toutes les entités ont été combinées dans les comptes pour l'exercice 2022.

Le périmètre de combinaison des comptes 2021 de l'association A.I.F. est complet et se compose de 259 entités :

- Siège de l'association : 1

# Annexe au Bilan

Etat exprimé en **euros**

- Groupes et secteurs : 258

Les groupes ou secteurs combinés sur 2022 sont ceux ayant rempli les conditions suivantes :

- Convention avec l'entité combinante dûment signée ;
- Accusé réception des instructions de combinaison ;
- Saisie de la comptabilité au plus tard le 15/01/2023.

Toutes les entités combinées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

## 3.3 *Principes de combinaison*

### 3.3 a) *Méthode de combinaison*

La méthode de combinaison est la suivante :

- Addition des comptabilités des groupes et secteurs,
- Eliminations et retraitements des opérations réciproques (intra-groupes).
- Etablissement des comptes combinés des groupes et secteurs,
- Etablissement des comptes combinés des groupes, secteurs et siège,
- Etablissement du compte d'Emploi annuel des Ressources (CER)

La reprise des fonds dédiés correspondant au leg A. devenu sans objet du fait de la couverture géographique nationale du périmètre de combinaison a été annulée dans les comptes combinés. Son annulation n'a pas d'impact sur les résultats de l'ensemble combiné.

### 3.3 b) *Ecarts de combinaison*

Les écarts de combinaison pouvant résulter du fait que les comptabilités des groupes et secteurs sont des comptabilités de trésorerie alors que la comptabilité du siège est une comptabilité d'engagements.

Ces écarts sont enregistrés dans le compte suivant :

105100 => Ecart de combinaison

- L'écart global de combinaison sur l'exercice 2022 s'élève à 750 €.

## 3.4 *Méthode d'évaluation*

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 3.4 a) *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire :

# Annexe au Bilan

Etat exprimé en **euros**

-les immobilisations incorporelles s'amortissent sur une durée comprise entre 1 et 5 ans

## 3.4 b) Immobilisations corporelles

**Les terrains** des locaux possédés par l'association à Paris et à Toulouse sont individualisés à l'actif du bilan. Le pourcentage de 10 % de la valeur d'achat du bien a été retenu pour les terrains acquis avant le 31 décembre 2016 et de 15% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 soit un montant de 260 250 €.

Les biens immobiliers ont été comptabilisés à leur valeur d'achat : les locaux possédés ne sont destinés qu'à permettre la réalisation de l'objet social dans de bonnes conditions et la possession de ces locaux ne s'inscrit pas dans un contexte de gestion d'un patrimoine immobilier.

Pour les autres éléments de l'actif immobilisé :

- Peu de matériels nécessitent d'être décomposés, leurs composants étant de valeur faible ou non significative,
- Ces mêmes biens n'ont aucune valeur de sortie dans la mesure où ils ne sont pas cédés mais mis au rebut en fin de vie,
- Les amortissements des matériels sont calculés à partir des durées d'utilisation et non des durées d'usage.

Les immobilisations corporelles sont donc évaluées à leur coût d'acquisition (bâtiments, équipements techniques, matériel, mobiliers, agencements).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire :

- la durée moyenne d'amortissement sur 25 ans des locaux du siège social a été considérée comme pertinente.
- le mobilier et matériel s'amortissent sur une durée comprise entre 3 et 10 ans,
- le matériel informatique s'amortit sur une durée comprise entre 1 et 4 ans.

## 3.4 c) Immobilisations financières

La valeur brute de ces immobilisations est constituée par le coût d'acquisition.

## 3.4 d) Biens et créances reçus par legs et donations destinés à être cédés

Les biens, créances et dettes reçues par legs acceptées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, sont comptabilisés de la façon suivante :

- Les biens reçus par legs et donations par AIF au cours de l'exercice sont comptabilisés à l'actif à la date d'acceptation du Conseil d'administration. Ces biens ne sont pas amortis.

# Annexe au Bilan

Etat exprimé en **euros**

- Les disponibilités et titres de placements financiers à recevoir sont également comptabiliser à l'actif dans un compte de créances dès l'acceptation.
- Les obligations attachées à ces legs et donations sont constatées en dettes ou en provisions également lors de l'acceptation.

A la clôture de l'exercice, la valeur correspondante des actifs et passifs acceptés et non encore réalisés est portée en fonds reportés.

- **Dépréciations de biens ou créances faisant l'objet d'un legs ou d'une donation**

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur estimée du bien ou d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

## 3.4 e) Stocks

Les stocks sont valorisés au coût réel d'achat majoré des frais accessoires.

La dépréciation des stocks est fonction :

- du taux d'écoulement correspondant à la quantité en stock à la fin de l'exercice par rapport au nombre de produits vendus au cours de l'exercice écoulé.
- et de la quantité restante en stock.

## 3.4 f) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les dépréciations des créances hors groupes ont été calculées selon la méthode suivante : dépréciation à 100% des créances de plus d'un an et à hauteur de 20 % pour les créances datées de plus de 6 mois.

Les créances groupes sont dépréciées au regard de leur situation et du comportement de règlement, tant sur les créances que sur les cotisations.

## 3.4 g) Valeurs mobilières de placement

Les titres ont été valorisés à leur valeur historique au 31 décembre 2022.

Les intérêts courus non échus correspondant aux placements en cours, ont été portés en produits financiers. Ils s'élèvent à 1 496 € au 31/12/2022.

Ils étaient d'un montant nul à la clôture de l'exercice précédent.

Si la valeur d'inventaire à la clôture est inférieure à la valeur historique, une dépréciation est comptabilisée.

## 3.4 h) Fonds propres (les mouvements de l'exercice 2022 sont détaillés en Annexe)

- ✓ Les réserves d'investissements n'ont pas été mouvementées sur l'exercice.
- ✓ La réserve de capitalisation a fait l'objet d'une dotation du dixième des produits financiers de l'exercice précédent sur l'exercice 2022, soit 4 151 €, suite à l'excédent constaté au 31.12.2021.
- ✓ La réserve d'intervention est augmentée à hauteur de 729 182 € conformément à la décision

# Annexe au Bilan

Etat exprimé en **euros**

d'affectation du résultat 2021 approuvée par la dernière Assemblée générale.

## 3.4 i) *Provisions pour risques* (les mouvements de l'exercice sont détaillés en Annexe)

- ✓ La provision pour couvrir le risque de versement à l'URSSAF de la contribution "Versement mobilité" relative à l'exercice 2021, à hauteur de 125 558 € a été intégralement reprise.
- ✓ Une provision pour redressement URSSAF de 16 764 € a été dotée sur l'exercice 2022.

## 3.4 j) *Provisions pour charges* (les mouvements de l'exercice sont détaillés en Annexe)

Les **engagements au titre de pension ou complément de retraite** envers le personnel de l'association existant au 31 décembre 2022 sont déterminés, comme à la clôture des comptes de l'exercice précédent, conformément à la recommandation du CNC n° 2003-R-01 en tenant compte :

- . de la capitalisation des salaires et de l'indemnité à verser aux salariés selon les modalités prévues par l'accord interne conclu entre A.I.F. et ses salariés,
- . d'une table de mortalité,
- . d'une actualisation des indemnités dues au moment du départ à la retraite par un taux tenant compte de l'inflation (de 2% au 31 décembre 2022 contre 1,84 % au 31 décembre 2021) et du turn-over moyen du personnel sur les 5 derniers exercices (de 15,95 % au 31 décembre 2022 contre 13,31 % au 31 décembre 2021).

La provision s'élève à **145 254 €** au 31 décembre 2022 contre 177 763 € à la clôture de l'exercice précédent.

## 3.4 k) *Fonds dédiés* (les mouvements de l'exercice sont détaillés en Annexe)

Le solde des fonds dédiés est de **241 048 €** au 31/12/2022 après :

- ✓ Dotation nette du fonds d'aide aux victimes et aux défenseurs des droits humains à hauteur d'un montant de 19 723 €, ce qui porte le montant global à hauteur de 117 645 €.
- ✓ Reprise nette du fonds d'aide au développement à hauteur de 10 033 €, soit une valeur globale de 43 242 €
- ✓ Dotation nette du fonds d'animation régionale à hauteur d'un montant de 892 €, ce qui porte le montant global à hauteur de 27 743 €.
- ✓ Reprise nette du fond dedies sur legs (ddh) de 47 019 € soit une valeur globale de 52 418 €.

## 3.4 l) *Fonds reportés* (les mouvements de l'exercice sont détaillés en Annexe)

Le solde des fonds reportés est de **1 722 042 €** au 31/12/2022 après :

- ✓ Report net des legs reçus par AIF sur l'exercice 2022, à hauteur de 856 377 €

# Annexe au Bilan

Etat exprimé en **euros**

## 3.4 m) Cotisation à la Section Internationale

Le tableau ci-dessous permet de synthétiser les informations de l'exercice 2020 (K€) :

	2022	2021	2020
Cotisation réglée	8 731	7 687	10 524
Provision N	2 068	1 323	2 147
<b>Total de la cotisation annuelle dans les comptes</b>	<b>10 799</b>	<b>9 010</b>	<b>12 671</b>

Cette cotisation est inscrite dans la rubrique "Aides financières (versées)" du compte de résultat.

## 3.4 n) Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels de l'année sont relatifs à des opérations de gestion.

## 3.4 o) Charges et produits des exercices antérieurs

Les charges et produits des exercices antérieurs sont considérés comme des charges et produits exceptionnels de gestion.

## 3.4 .p) Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice est un excédent de **647 241 €** et reste à affecter.

## 3.4 q) Régime d'imposition

L'activité d'Amnesty International Section Française est sectorisée :

- en secteur lucratif pour ses activités de publication et de promotion. Elles sont soumises aux impôts commerciaux : TVA, impôt sur les sociétés, taxe professionnelle et taxe d'apprentissage.
- en secteur non lucratif pour ses activités directement liées à la promotion du respect des dispositions de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dans le monde. Elles sont assujetties à la taxe sur les salaires et à l'impôt sur les sociétés à taux réduit sur les revenus patrimoniaux.

# Annexe au Bilan

Etat exprimé en **euros**

## IV – AUTRES INFORMATIONS

### 4.a) Legs et donations significatifs en cours

Le règlement ANC n°2018-06 pose le principe de comptabilisation suivant pour les legs et donations :

- A la date d'acceptation par le Conseil d'administration, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés à l'actif. Les éventuelles dettes sont quant à elles comptabilisées au passif.
- Comptabilisation en compte de produits et charges au fur et à mesure des encaissements et des décaissements liés à la cession des biens, même en l'absence de réalisation effective et définitive du leg.

L'annexe donne le détail des legs, donations et assurances-vie figurant au compte de résultat.

D'autre part, le règlement ANC n°2018-06 préconise la mention dans les engagements hors bilan des legs, donations et assurances-vies reçus par l'association entre la date à laquelle l'entité a été informée et la date de comptabilisation à l'actif des biens concernés: ils sont valorisés à leur valeur de réalisation probable au moment de la clôture des comptes.

Au 31 décembre 2022, ces engagements sont estimés à **717 505 €** contre **895 146 €** au 31 décembre 2021. Les legs sont tous acceptés par le Conseil d'Administration d'AIF.

Les legs particuliers à reverser ont été comptabilisés sur la ligne "Dettes sur legs et donation" par exception à la doctrine comptable EC 2022-07, qui prévoit de les comptabiliser en Autres dettes.

### 4.b) Rémunération des hauts cadres dirigeants

Les trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles ou salariés, au sens de l'instruction fiscale 44-5-06 du 18 décembre 2006 sont des administrateurs exerçant bénévolement leur mandat. Aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée à titre personnel.

La rémunération brute annuelle cumulée des 3 plus hautes rémunérations, conformément aux règles du Comité de la Charte, est de 216 555 € sur l'exercice 2022.

### 4.c) Valorisation des contributions volontaires

#### ✓ Le bénévolat

Amnesty International France valorise le bénévolat dans ses états financiers depuis l'exercice clos le 30 septembre 2004.

La méthode de valorisation retenue peut se résumer de la façon suivante :

- le nombre de bénévoles a été rationalisé en nombre d'équivalent temps plein ;
- le coût horaire appliqué a été défini sur la base du coût horaire moyen des salariés en CDI, tenant compte des indices et du temps de travail ;
- tarif unique pour le coût de l'heure de bénévolat, qui inclut l'ensemble des charges sociales et fiscales théoriques (50%).

Ainsi, le coût horaire est défini à partir du salaire horaire moyen à partir d'un indice moyen de la grille salariale ne tenant compte ni de l'ancienneté ni des primes.

## Annexe au Bilan

Etat exprimé en **euros**

- Indice moyen = 532 (temps plein)
- Valeur du point = 6,17 €
- Valeur brute horaire = 21,64 € soit 34,84 € chargée de l'heure.

La valorisation 2022 du bénévolat pour 1 802 982 € peut se répartir comme suit :

- Actions statutaires : 1 540 486 €
- Traitement frais de collecte : 63 892 €
- Frais de fonctionnement : 198 604 €

Le bénévolat valorisé était de 1 328 874 € sur l'exercice précédent.

Compte tenu du nombre important de structures, il est actuellement impossible de valoriser le bénévolat dans les groupes et secteurs.

Aucune valorisation des militants n'est réalisée comme du bénévolat des membres des conseils d'administration des entités combinées.

✓ Les prestations en nature

Les prestations en nature sont valorisées sur base du prix fourni par le donateur (devis, factures, factures pro-format).

✓ Le mécénat de compétences

Le mécénat de compétences est évalué sur base du prix de revient de la prestation effectuée.

4.d) Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires perçus par le commissaire aux comptes sur l'exercice 2022 s'élèvent à 56 492 € TTC au titre de sa mission légale.

4.e) L'effectif moyen en équivalent temps plein de l'exercice 2022 est de 98 ETP.

Catégorie	2022	2021
CDI	88	86
CDD	10	10
<b>TOTAL ETP</b>	<b>98</b>	<b>96</b>

4.f) Les remboursement des frais aux membres du conseil d'administration s'élèvent à 28 580 € sur l'exercice.

# Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

## VI – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE EMPLOI - RESSOURCES

### 1 - LE PRINCIPE D'ETABLISSEMENT

L'article 4 de la loi du 7 août 1991 fait obligation aux organismes faisant appel, à l'échelon national, à la générosité du public d'établir un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses.

Le compte d'emploi des ressources est dressé par application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2018-06 du 05 décembre 2018 homologué par arrêté et publié au JO du 30 décembre 2018 et modifiant le règlement comptable CRC 99-01.

Le Bureau Exécutif du 18 octobre 2009, en présence du contrôleur du Comité de la Charte et de notre Commissaire aux Comptes, s'est prononcé sur l'adoption des principes essentiels :

- **Définition des missions sociales** : celles-ci comprennent entre autres,

- nos campagnes d'actions (torture, violence policière, femmes, exigeons la dignité...) et nos actions de militantisme, dont la diffusion du matériel d'action.
- la partie, directement liée à la mission sociale, de la contribution versée au Secrétariat International d'Amnesty International. Pour réaliser cette répartition dans le CER, nous nous référerons à la synthèse des dépenses de l'exercice, fournie par le Secrétariat International.
- certains de nos événements aux thèmes très précis (campagne « 10 jours pour signer »,...)
- la plupart des produits éditoriaux (nos rapports, notre Chronique, bulletins internes...)

- **Les clefs de répartition**, et tout particulièrement de la répartition du coût de la collecte de fonds, qui est opérée opération par opération en fonction des caractéristiques propres à chacune de ces opérations de collecte.

- **La qualification des ressources** et leur distinction entre celles provenant de la générosité du public et les autres a notamment reposé sur l'analyse précise de celles-ci par la Cour des Comptes lors de sa première intervention en 2007 et 2008 et les précisions apportées par le règlement comptable précité dont l'homologation est intervenue depuis.

Les ressources collectées auprès du public sont composées :

- des dons et mécénat,
- des legs et donations,
- des cotisations des membres
- des abonnements à la lettre d'Amnesty International,
- et d'une partie des produits financiers, calculée en fonction d'une quote-part des produits provenant de la générosité du public sur le total des ressources (hors provisions).

# Annexe au Bilan

Etat exprimé en **euros**

## - Le mode d'affectation des ressources est le suivant:

Les ressources provenant de la générosité du public, financent prioritairement les dépenses en missions sociales qui ne sont pas financées directement par un autre produit et les frais de recherche de fonds.

**- Dans la version du Compte d'emploi des ressources combiné :** nous traitons les mouvements financiers d'Amnesty International France et ceux de nos groupes locaux d'Amnesty International appartenant au périmètre décrit dans les annexes des comptes combinés. Les groupes locaux ont pour mission de poursuivre la vision d'Amnesty International. A travers divers manifestations et événements, les groupes visent à promouvoir tous les droits humains. Ainsi, les charges de nos groupes sont en priorité imputées en mission sociale dans le compte d'emploi des ressources combiné, à l'exception des achats de produits pour revente. Les produits sont répartis en fonction de leurs natures, ainsi nous avons des recettes provenant des ventes de produits, des recettes de manifestation et de dons.

## **2 - LES REGLES D'AFFECTATION DES FRAIS**

Les emplois sont constitués de l'ensemble des charges figurant dans le compte de résultat affectées en fonction de leur destination et non de leur nature. Toutes les charges imputables de manière non ambiguë à l'une des rubriques d'emplois ont été affectées à cette rubrique.

Certaines charges ont dû, en revanche, faire l'objet d'une ventilation entre plusieurs postes.

Les règles suivantes ont été retenues pour cette ventilation :

### **- Frais de personnel (salaires, charges sociales)**

Ces frais ont été affectés à une rubrique, soit directement, pour les personnes affectées à une tâche correspondant intégralement à la rubrique considérée, soit au moyen d'une clé de répartition déterminée en fonction du temps de travail consacré à chacune des activités, pour les personnes exerçant des fonctions diversifiées.

### **- Frais généraux (entretien, charges de copropriété, affranchissements, reprographie, télécommunications, etc...)**

Ces frais ont été répartis entre les diverses activités en fonction de clés établies au prorata de l'utilisation des ressources (surfaces de locaux affectées, consommation d'unités, etc...).

### **- Dotation aux amortissements**

L'amortissement de la valeur comptable de nos locaux se fait en utilisant une règle de répartition établie au prorata de l'utilisation des surfaces.

### **- Frais relatifs à la collecte de fonds**

Les différents modes de collecte de fonds (publipostage, recrutements dans la rue, téléphone, etc.) répondent à trois objectifs distincts :

- . Information sur les Droits Humains et dénonciation de leurs violations
- . Appel à l'action (recueil de signatures, envoi de courriers d'indignation)
- . Collecte de fonds

Les frais correspondants sont répartis en fonction des éléments qui composent nos messages.

# Annexe au Bilan

Etat exprimé en **euros**

Cette année, l'analyse a révélé que 60.6 % de ces frais sont des frais de collecte de fonds et que 39.4 % relèvent de l'information sur les Droits Humains, de la dénonciation de leurs violations et de l'appel à l'action.

## - Frais de diffusion des produits vendus

Les ventes de produits comportent :

- . Les ventes des produits dits "promotionnels", par lesquels AIF recherche des ressources supplémentaires,
- . Les ventes des publications directement liées à l'information et à l'action dans le domaine des Droits Humains.

Les coûts liés à la distribution de ces produits ont été affectés directement, lorsque leur nature permet de les relier à l'une des rubriques ci-dessus. Pour le surplus, ils ont été répartis à hauteur de :

- . 45.1 % pour l'action & les publications
- . 54.9 % pour les produits "promotionnels"

## - Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement financés par la générosité du public sont calculés en fonction de la marge nette dégagée par les ressources provenant de la générosité du public. Cette marge nette est obtenue en déduisant du total des ressources collectées auprès du public, d'une part les coûts, non déjà financés par d'autres moyens, des missions sociales et d'autre part les dépenses en recherche de fonds. Ce solde est comparé au solde des autres ressources, non issues de la Générosité du Public, pour obtenir la proportion des ressources collectées auprès du public qui va contribuer au financement des frais de fonctionnement.

## 3 - LE BENEVOLAT 2022

Le travail de nos bénévoles est valorisé à 1 802 982 euros pour l'année 2022, en fonction de la méthode décrite dans les annexes de nos comptes.

Cette valorisation se répartit ainsi :

\* 1 238 573 euros correspondent à la valorisation de nos bénévoles qui participent à nos missions sociales et qui travaillent, au secrétariat national, au pôle action, au pôle vie militante, au pôle communication et au service relations extérieures ou en régions dans les maisons d'AIF.

\* 500 518 euros correspondent à la valorisation des bénévoles qui participent au fonctionnement d'Amnesty International en travaillant au Secrétariat National, dans les services environnement au travail, comptabilité, ressources humaines, ou en s'impliquant dans les instances démocratiques, comme le Conseil d'Administration ou le Conseil des Finances et des Risques Financiers.

\* 63 892 euros correspondent à la valorisation des bénévoles qui travaillent sur la collecte de fonds, et plus précisément les bénévoles qui travaillent au service relations membres et donateurs, à l'ouverture et à l'enregistrement d'une partie de nos dons.

## 4 - LES DONS EN NATURE 2022

Au cours de l'exercice 2022, Amnesty International France n'a pas bénéficié de dons de biens en nature.

# Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

## 5- LES PRESTATIONS EN NATURE 2022

Au cours de l'exercice 2022, Amnesty International France a bénéficié d'un total de 2 746 238 euros de prestations en nature relatifs à des frais d'affranchissement postaux pour 49 244 €, à du mécénat de compétences dans le cadre d'une réflexion stratégique sur le travail de notoriété pour 4 300€ et pour les actions de communication suivantes (valeurs exprimées en montants hors taxes) :

### • Communication Legs (846 066€)

- Diffusion gracieuse :
  - ? Radio Classique : (valeur : 17 370 €)
  - ? Paris Match (valeur : 212 200 €)
  - ? Version Fémina (valeur : 166 100 €)
  - ? Marianne : (valeur : 99 100 €)
  - ? Télérama : (valeur : 295 400 €)
  - ? France Bleu : (valeur : 21 219 €)
  - ? TSF Jazz : (valeur : 34 677 €)

### • Communication Podcasts (460 479 €) :

- Diffusion gracieuse :
  - ? Radio France : (valeur : 460 479 €)

### • Campagne « Manifestez-vous ! » (376 732 €)

- Diffusion gracieuse :
  - ? Decaux (valeur : 331 732 €)
  - ? Society : (valeur : 45 000 €)

### • Campagne « 10 Jours pour signer » (308 343 €)

- Diffusion gracieuse :
  - ? Deezer : (valeur : 131 482 €)
  - ? NRJ : (valeur : 101 136 €)
  - ? Courrier International : (valeur : 75 725 €)

### • Communication institutionnelle (283 439 €)

- Diffusion gracieuse :
  - ? UGC : (valeur : 163 019 €)
  - ? 6Play : (valeur : 74 327 €)
  - ? Groupe Canal + : (valeur : 34 080 €)
  - ? Eddy : (valeur : 12 013 €)

### • Campagne « DRTV » (225 846 €)

- Diffusion gracieuse :
  - ? France 2 /3 (valeur : 18 602 €)
  - ? C8 / Polar + : (valeur : 74 542 €)
  - ? Arte : (valeur : 114 002 €)
  - ? TF1 SF / TV Breizh / Ushuaia TV / LCI : (valeur : 18 700 €)

# Annexe au Bilan

Etat exprimé en **euros**

**•Campagne « Qatar » (234 896 €)**

- Diffusion gracieuse :
  - ? Le Parisien (valeur : 118 000 €)
  - ? Libération : (valeur : 61 000 €)
  - ? France Bleu : (valeur : 21 219 €)
  - ? TSF Jazz : (valeur : 34 677 €)

**•Campagne « JO – Ouighours » (12 789 €)**

- Diffusion gracieuse :
  - ? Le Corner (valeur : 12 789 €)

**VII – EVENEMENTS POST CLOTURE**

NEANT

# Immobilisations

	Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022	
			Augmentations		Diminutions			
			Réévaluations	Acquisitions	Virement p.à p.	Cessions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Autres	1 765 259		212 585		20 376	1 957 467	
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 765 259</b>		<b>212 585</b>		<b>20 376</b>	<b>1 957 467</b>	
CORPORELLES	Terrains	260 250					260 250	
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	2 210 587					2 210 587	
	Instal technique, matériel outillage industriels	20 359				7 931	12 428	
	Instal., agencement, aménagement divers	2 169 385		1 071 348		182 181	3 058 552	
	Matériel de transport							
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	847 055		219 107		279 551	786 611	
	Emballages récupérables et divers							
	Immobilisations corporelles en cours	384 185		959 151	1 313 180		30 156	
	Avances et acomptes							
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>5 891 820</b>		<b>2 249 606</b>	<b>1 313 180</b>	<b>469 663</b>	<b>6 358 584</b>	
	<b>BIENS RECUS PAR LEGS O U DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>	<b>711 923</b>		<b>1 653 555</b>	<b>1 063 959</b>		<b>1 301 518</b>	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence							
	Autres participations							
	Autres titres immobilisés	116 451		51 846			168 297	
	Prêts et autres immobilisations financières	27 836		5 362			33 198	
	<b>TO TAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>144 287</b>		<b>57 208</b>			<b>201 495</b>	
	<b>TOTAL</b>	<b>8 513 289</b>		<b>4 172 954</b>	<b>2 377 139</b>	<b>490 039</b>	<b>9 819 064</b>	

# Amortissements

	Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	1 438 928	172 630	3 740	1 607 818
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 438 928</b>	<b>172 630</b>	<b>3 740</b>	<b>1 607 818</b>
<b>CORPORELLES</b>	Terrains				
	Constructions sur sol propre	1 602 768	87 899		1 690 667
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	20 051	309	7 931	12 428
	Autres instal., agencement, aménagement divers	1 281 533	208 402	179 878	1 310 057
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	648 774	119 929	234 958	533 745
	Emballages récupérables et divers				
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3 553 126</b>	<b>416 539</b>	<b>422 767</b>	<b>3 546 898</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 992 054</b>	<b>589 169</b>	<b>426 507</b>	<b>5 154 716</b>

# Provisions

		Etat exprimé en euros	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
	<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	Reconstruction gisements miniers et pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Provisions pour amortissements dérogatoires Provisions fiscales pour prêts d'installation Provisions autres				
	<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>					
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges Pour garanties données aux clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretien et grandes révisions Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres	125 558  177 763	16 764  	125 558  32 509	16 764  145 254
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>303 321</b>	<b>16 764</b>	<b>158 067</b>	<b>162 018</b>
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECATION</b>	Sur immobilisations {incorporelles corporielles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières  Sur stocks et en-cours Sur comptes clients, usagers Sur créances reçues par legs ou donations Autres	124 400  14 494		24 400  1 036  2 000	100 000  1 036  2 000
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECATION</b>		<b>138 894</b>	<b>3 036</b>	<b>38 894</b>	<b>103 036</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>442 215</b>	<b>19 800</b>	<b>196 961</b>	<b>265 054</b>
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles		19 800		196 961	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.						

# Créances et Dettes

	Etat exprimé en euros	31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	33 198		33 198
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	180 566	180 566	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	900	900	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 388	6 388	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	127 101	127 101	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations	782 041	782 041	
	Débiteurs divers	1 144 685	1 144 685	
	Charges constatées d'avance	529 183	529 183	
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>2 804 061</b>	<b>2 770 863</b>	<b>33 198</b>
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

	31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTE	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine			
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine			
	Emprunts et dettes financières divers	1 159		1 159
	Fournisseurs et comptes rattachés	859 869	859 869	
	Dettes des legs ou donations	261 517	261 517	
	Personnel et comptes rattachés	571 186	571 186	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	582 251	582 251	
	Impôts sur les bénéfices	13 574	13 574	
	Taxes sur la valeur ajoutée	12 626	12 626	
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts, taxes et assimilés	192 432	192 432	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	51 578	51 578	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Autres dettes	2 316 670	2 316 670	
	Dette représentative de titres empruntés			
	Produits constatés d'avance	535 348	535 348	
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>5 398 209</b>	<b>5 397 050</b>	<b>1 159</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

PORTEFEUILLE TITRES ET PLACEMENTS AU 31.12.2022

NATURE	NBRE DE TITRES	PRIX UNITAIRE	VALEUR D'ACQUISITION	VALEUR VENALE	INT COURUS NON ECHUS	MOINS VALUES PROVISION
<b>CONTRAT DE CAPITALISATION</b>			<b>2 700 000</b>	<b>2 904 703</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
MMA CNP	1 1	2 000 000 700 000	2 000 000 700 000	2 170 335 734 368		0 0
<b>TOTAL PORTEFEUILLE TITRES</b>			<b>2 700 000</b>	<b>2 904 703</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

DISPONIBILITES

NATURE	AU 31/12/2022	AU 31/12/2021
<b>BANQUES</b>	<b>5 407 548</b>	<b>3 029 026</b>
Crédit coopératif	1 942 959	1 077
Crédit mutuel	3 282 600	2 908 374
Banque Populaire	0	5 235
La NEF	6 976	11 553
PAYPAL	175 013	102 787
<b>LIVRETS</b>	<b>7 783 087</b>	<b>10 431 465</b>
Crédit mutuel	2 321 335	2 024 242
Banque Populaire	0	1 405 198
La NEF	4 961 752	7 002 026
Crédit coopératif	500 000	0
<b>C.C.P</b>	<b>159 719</b>	<b>106 823</b>
C.C.P Paris et Lyon	159 719	106 823
<b>Interets courus</b>	<b>1 496</b>	<b>0</b>
Interets courus à recevoir	1 496	0
<b>CAISSES</b>	<b>23 083</b>	<b>26 447</b>
Caisse S.N	4 530	5 751
Caisse comptoir	18 553	20 696
<b>TOTAL DISPONIBILITES</b>	<b>13 374 953</b>	<b>13 593 760</b>

DETAIL DES FONDS PROPRES

NATURE	AU 31/12/2021	AFFECTATION DU RESULTAT N-1		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		AU 31/12/2022
		MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	
<b>FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE</b>								
Equipement								
<b>FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE</b>								
Equipement								
<b>ECARTS DE REEVALUATION</b>								
<b>RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES</b>	<b>286 598</b>	<b>4 151</b>						<b>290 749</b>
Réserve statutaire	15 245							15 245
Réserve de capitalisation	271 353	4 151						275 504
<b>RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE</b>	<b>14 579 577</b>	<b>754 997</b>						<b>15 320 053</b>
Réserve d'investissement	2 294 455							2 294 455
Réserve d'investissement Michel LEIRIS	1 058 787							1 058 787
Réserve d'intervention	10 325 778	729 182						11 054 960
Réserve groupe	900 557	25 815						911 852
<b>ECART DE COMBINAISON</b>	<b>(2 501)</b>							<b>(750)</b>
Ecart de combinaison	(2 501)							(2 501)
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	<b>198 312</b>	<b>(198 312)</b>						
Report à nouveau	198 312	(198 312)						
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>560 836</b>	<b>(560 836)</b>	<b>(580 656)</b>	<b>647 241</b>	<b>604 304</b>			<b>647 241</b>
Résultat de l'exercice	560 836	(560 836)	(580 656)	647 241	604 304			647 241
<b>DOTATIONS CONSUMPTIBLES</b>								
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 360</b>							<b>5 360</b>
Equipement	5 360							5 360
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>								
<b>TOTAL</b>	<b>15 628 181</b>		<b>(580 656)</b>	<b>646 491</b>	<b>604 304</b>			<b>16 257 294</b>

**DETAIL DU POSTE FONDS REPORTES**

NATURE	31/12/2021	REGULARISATION	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2022
Leg B.			50 000		50 000
Leg B.			1 500		1 500
Leg B.					
Leg B.					
Leg C.	10 000				10 000
Leg C.					
Leg C.					
Leg C.					
Leg C.	250				250
Leg C.	762			762	0
Leg C.					
Leg C.			680		680
Leg C.	80 000			80 000	
Leg D.	25 000			709	24 291
Leg D.	1 000				1 000
Leg D.					
Leg D.			50 000		50 000
Leg E.			28 124		28 124
Leg F.	80 000		20 000		100 000
Leg G.					
Leg G.	20 000		80 000		100 000
Leg G.					
Leg G.	16 173				16 173
Leg H.	110 550			110 550	
Leg H.					
Leg H.	3 000				3 000
Leg J.	1 524				1 524
Leg L.	60 000			60 000	
Leg L.	133 000			133 000	
Leg L.	20 000				20 000
Leg L.			125 000		125 000
Leg M.	7 000			7 000	
Leg M.	5 000				5 000
Leg M.					
Leg M.	29 000				29 000
Leg M.	95 000				95 000
Leg M.					
Leg M.			70 000		70 000
Leg M.			2 000		2 000
Leg M.			30 000		30 000
Leg M.	3 000				3 000
Leg P.			360 000		360 000
Leg P.	150				150
Leg P.			130 000		130 000
Leg P.			190 000		190 000
Leg R.					
Leg R.					
Leg R.					
Leg R.	74 455			74 455	
Leg S.			286 350		286 350
Leg S.	13 000				13 000
Leg S.					
Leg S.					
Leg T.	800			800	
Leg V.	30 000			30 000	
Leg V.	47 000				47 000
Leg W.			30 000		30 000
Dépréciation			-100 000		-100 000
<b>TOTAL</b>	<b>865 665</b>		<b>1 353 654</b>	<b>497 277</b>	<b>1 722 042</b>

# Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros	Fonds dédiés clôture 31/12/2021	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2022	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Fonds dédiés aux victimes et aux défens	97 922	19 723				117 645	
Fonds dédiés développement	53 275	11 100	21 133			43 242	
Fonds dédiés d'animations régionales	26 851	45 562	44 670			27 743	
Ressources liées à la générosité du public							
Fonds dédiés sur dons et legs	99 437		47 019			52 418	
<b>TOTAL</b>	<b>277 485</b>	<b>76 385</b>	<b>112 822</b>			<b>241 048</b>	

## Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2022
<b>Total des Produits à recevoir</b>		<b>217 778</b>
<b>Autres créances clients</b> <i>CLIENTS FACTURES A ETABLIR</i>	65 713	<b>65 713</b>
<b>Autres créances</b> <i>FOUNISSEURS AVOIRS NON RECUS</i> <i>REMBOURSEMENT IJ SS</i> <i>INTERETS COURUS A RECEVOIR</i>	144 182 6 388 1 496	<b>152 066</b>

# Charges à payer

		Etat exprimé en euros	31/12/2022
<b>Total des Charges à payer</b>			<b>1 415 160</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>			<b>306 178</b>
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES		7 602	
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES		298 576	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>			<b>861 029</b>
PROVISION CONGES PAYES		308 917	
PROVISION RTT		118 463	
PROVISION PRECARITE		6 942	
RTT COMPTE EPARGNE		131 888	
CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER		123 503	
CHARGES SOCIALES SUR RTT		47 348	
CHARGES SOCIALES SUR PRECARITE		2 755	
CHARGES SOCIALES SUR RTT EPARGNE		52 525	
REMBOURSEMENT IJ AGELO		2 355	
CHARGES FISCALES SUR CONGES A PAYER		36 637	
CHARGES FISCALES SUR RTT A PAYER		13 783	
CHARGES FISCALES SUR PRECARITE A PAYER		862	
CHARGES FISCALES SUR RTT EPARGNE A PAYER		15 051	
<b>Autres dettes</b>			<b>247 953</b>
NOTES DE FRAIS A PAYER		5 054	
CHARGES A PAYER		242 469	
DEPOT DES GROUPES		430	

# Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	<b>31/12/2022</b>
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b>			<b>529 183</b>
DDB - FILM "LES DETAILS"		54 958	
DOKEOS		10 200	
HUMAN IN STREET		56 340	
CMIE MUTUELLE		10 485	
ODEEF ACOMPTE 30%		88 179	
MAXYMA		47 200	
MAXYMA CRDE		8 280	
AFA		16 643	
MAXYMA DEPLIANTS 2022 ET ENVELOPPES R		36 026	
SICC - ESP NIEMER		20 316	
AUTRES		180 556	
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>529 183</b>

## Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2022
<b>Produits constatés d'avance - EXPLOITATION</b>			<b>535 348</b>
Adhésions		408 293	
Abonnements chroniques		31 437	
Lettres AMNESTY		95 617	
<b>Produits constatés d'avance - FINANCIERS</b>			
<b>Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>535 348</b>

## Legs, donations et assurances-vie

	Etat exprimé en euros	31/12/2022	31/12/2021
<b>PRODUITS</b>			
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 026 232	409 676	
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	3 157 030	920 623	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 042 858	566 522	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	24 400		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	497 277	965 464	
<b>Total des produits</b>	<b>5 747 797</b>	<b>2 862 284</b>	
<b>CHARGES</b>			
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 063 959	585 427	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		17 200	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	1 353 654	467 218	
<b>Total des charges</b>	<b>2 417 613</b>	<b>1 069 844</b>	
<b>SOLDE</b>	<b>3 330 183</b>	<b>1 792 440</b>	

DETAIL DES AIDES FINANCIERES

NATURE	AU 31/12/2022	AU 31/12/2021
COTISATION SECRETARIAT INTERNATIONAL	10 799 258	9 009 565
COTIS UE PROJET INTERNATIONAL		60 651
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	678 422	
SOUTIEN GR FDS DED-PROJETS RE	44 670	
SOUTIEN GR / PRIMO LEV	4 250	
DEPENSES SSAF	21 133	
DEPENSES / DDH	47 019	
DEPENSES FDS SECTEUR ALSACE	6 066	
	<b>11 600 818</b>	<b>9 070 216</b>

DETAIL DES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

NATURE	AU 31/12/2022	AU 31/12/2021
IMPRESSION	1 015 713	853 015
CREATION GRAPHIQUE	290 650	223 369
CONCEPTION AUDIO	273 835	164 701
FOURNITURES DIVERSES	230 334	164 527
SOUS-TRAITANCE	559 381	620 275
LOCATIONS IMMOBILIERES ET CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	128 955	114 486
LOCATIONS MOBILIERES	291 561	247 333
ENTRETIEN LOCAUX	96 618	91 170
MAINTENANCE	274 554	232 940
ASSURANCE	40 338	39 361
ETUDES ET RECHERCHES	157 886	103 589
DOCUMENTATIONS	18 859	10 948
COLLECTE FONDS FACE A FACE	3 387 742	3 541 037
MARKETING TELEPHONIQUE	674 420	676 252
PERSONNEL INTERIMAIRE	4 408	47 941
HONORAIRES	782 146	458 390
MANIFESTATIONS COLLOQUES	324 762	220 795
PUBLICITE	1 360 419	1 068 205
FRAIS DE DEPLACEMENTS	196 994	70 999
FRAIS DE MISSIONS	237 876	98 637
AFFRANCHISSEMENT	1 236 264	1 239 943
ABONNEMENT TELEPHONE, INTERNET, HEBERGEMENT	114 310	115 852
SERVICES BANCAIRES	104 780	88 857
COTISATIONS	180 198	59 004
AUTRES	115 045	76 436
<b>TOTAL</b>	<b>12 098 048</b>	<b>10 628 063</b>

**Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) 2022 en K€**

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2022		2021	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
1.1 Cotisations sans contrepartie	8 285	8 285	7 778	7 778
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	19 078	19 078	17 369	17 369
- Legs, donations et assurance-vie	3 329	3 329	1 807	1 807
- Mécénats	11	11		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	865	865	334	334
<b>2 PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 149		1 192	
<b>3 SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	38		14	
<b>4 REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECiations</b>	173		29	
<b>5 UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	113	113	87	87
<b>TOTAL</b>	<b>33 040</b>	<b>31 680</b>	<b>28 610</b>	<b>27 375</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 MISSIONS SOCIALES</b>				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	12 194	11 671	10 684	10 436
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	8 260	8 260	6 025	6 025
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger				
<b>2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>				
2.1 Frais d'appel à la Générosité du public	6 065	6 065	5 346	5 346
2.2 Frais de traitement des dons	431	431	381	381
<b>3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	5 337	4 572	5 217	4 326
<b>4 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECiations</b>	17		232	126
<b>5 IMPÔT SUR LES BENEFICES</b>	12		10	
<b>6 REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	76	76	155	155
<b>TOTAL</b>	<b>32 392</b>	<b>31 076</b>	<b>28 049</b>	<b>28 794</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE</b>	<b>647</b>	<b>604</b>	<b>561</b>	<b>581</b>

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2022		2021	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
Bénévolat	1 803	1 803	1 329	1 329
Prestations en nature	2 746	2 746	1 718	1 718
Dons en nature				
<b>2 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
<b>3 CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>4 549</b>	<b>4 549</b>	<b>3 046</b>	<b>3 046</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>				
Réalisées en France	2 941	2 941	1 839	1 839
Réalisées à l'étranger				
<b>2 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	1 103	1 103	746	746
<b>3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	505	505	461	461
<b>TOTAL</b>	<b>4 549</b>	<b>4 549</b>	<b>3 046</b>	<b>3 046</b>

**Compte d'Emploi des Ressources de l'exercice collectées auprès du public 2022 en K€**

EMPLOIS PAR DESTINATION	2022	2021
<b>1 MISSIONS SOCIALES</b>		
<b>1.1 Réalisées en France</b>		
- Actions réalisées par l'organisme	11 587	10 220
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	83	216
<b>1.2 Réalisées à l'étranger</b>		
- Actions réalisées par l'organisme	8 260	6 025
- Participation au financement international		
<b>2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>		
<b>2.1 Frais d'appel à la Générosité du public</b>	6 065	5 346
<b>2.2 Frais de traitement des dons</b>	431	381
<b>3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	4 572	4 326
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>30 999</b>	<b>26 514</b>
<b>4 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECiations</b>		126
<b>5 REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	76	155
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>604</b>	<b>581</b>
<b>TOTAL</b>	<b>31 680</b>	<b>27 375</b>

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2022	2021
<b>1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>		
- Réalisées en France	2 841	1 839
- Réalisées à l'étranger		
<b>2 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHEDE FONDS</b>	1 103	746
<b>3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	505	461
<b>TOTAL</b>	<b>4 549</b>	<b>3 046</b>

RESSOURCES PAR ORIGINE	2022	2021
<b>1 RESSOURCES LIEES À LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
<b>1.1 Cotisations sans contrepartie</b>	8 285	7 778
<b>1.2 Dons, legs et mécénat</b>		
- Dons non affectés reçus par le Secrétariat National	19 017	17 307
- Dons non affectés reçus par les groupes locaux d'AIF	61	61
- Legs, donations et assurance-vie	3 329	1 807
- Mécénats	11	
<b>1.3 Autres ressources liées à la générosité du public</b>		
- Abonnements à la lettre d'Amnesty	195	304
- Produits Financiers liés à la GP	37	30
- Redevances et droits d'auteur liés à la GP	633	
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>31 567</b>	<b>27 288</b>
<b>2 REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECiations</b>		
<b>3 UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	113	77
<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>31 680</b>	<b>27 364</b>
<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>4 148</b>	<b>3 296</b>
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	604	581
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	(1 262)	(159)
<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>3 490</b>	<b>3 785</b>
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2022	2021
<b>1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
- Bénévolat	1 803	1 329
- Prestations en nature	2 746	1 718
- Dons en Nature		
<b>TOTAL</b>	<b>4 549</b>	<b>3 046</b>
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2022	2021
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE</b>	277	200
(-) Utilisation	113	77
(+) Report	76	155
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>241</b>	<b>277</b>

NB : L'écart entre les RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES) pour l'exercice 2022 (4 148 K€) et les RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES) pour l'exercice 2021 (3 785 K€) s'explique par des corrections en début d'exercice relative aux investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public.